



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-148

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024

Sommaire

SGAR Hauts-de-France /

R32-2024-02-19-00002 - arrêté portant création de sections au sein du
CESER (2 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-02-19-00002

arrêté portant création de sections au sein du
CESER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant création de sections au sein du conseil économique,
social et environnemental de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-3 et R.4134-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant la demande du président du conseil économique, social et environnemental régional Hauts-de-France, en date du 2 février 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est créé, au sein du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) des Hauts-de-France, deux sections :

- une section « prospective » ;
- une section « inégalités, pauvreté, précarité ».

Article 2

Chacune de ces sections est composée de 30 membres :

- 20 membres sont désignés au sein du conseil économique, social et environnemental régional l'assemblée par son président ;
- 10 personnalités extérieures sont désignées par le président du conseil économique, social et environnemental régional, après avis du bureau et consultation du président du conseil régional. Ces désignations sont constatées par arrêté préfectoral.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France, dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional.

Fait à Lille, le 16 FEV. 2026.



Bertrand GAUME